



JOUST PRO[®]



**Une seule solution
pour protéger vos
principales
grandes cultures.**

 **nufarm**

Description technique

AMM	2250565
Composition	Prothioconazole 150 g/l Azoxystrobine 150 g/l
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Cultures, doses, BBCH, Nb Appl.	Avoine, Blé tendre, dur, Triticale, Epeautre, Orge, Seigle, Crucifères oléagineuses (hors période de floraison), Lin textile. 1-1,4 l/ha , selon les usages. 1 à 2 applications par campagne , selon les usages.
Conditionnement	5 L

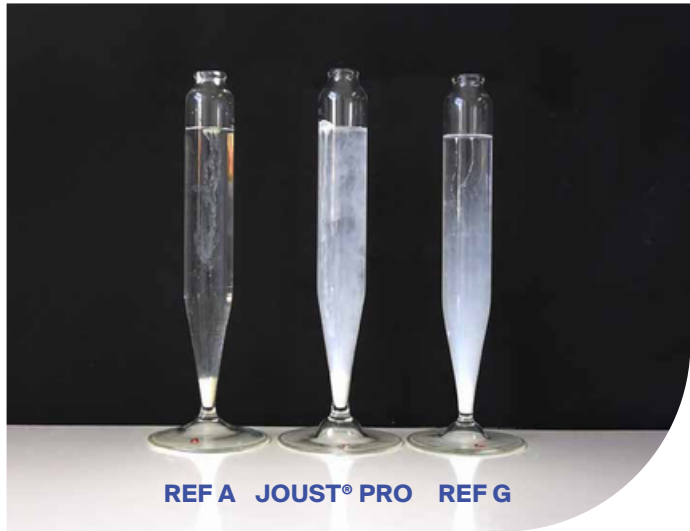
- Le complément idéal des SDHI ou de la fempicoxamide sur céréales avec le complément rouille.
- L’Azoxystrobine, la strobilurine de référence sur blé, améliore l’efficacité et le rendement des bases Prothioconazole.
- Effet vert de l’Azoxystrobine sur le T2 ou le T3 = gain de rendement nettement amélioré.

Points forts

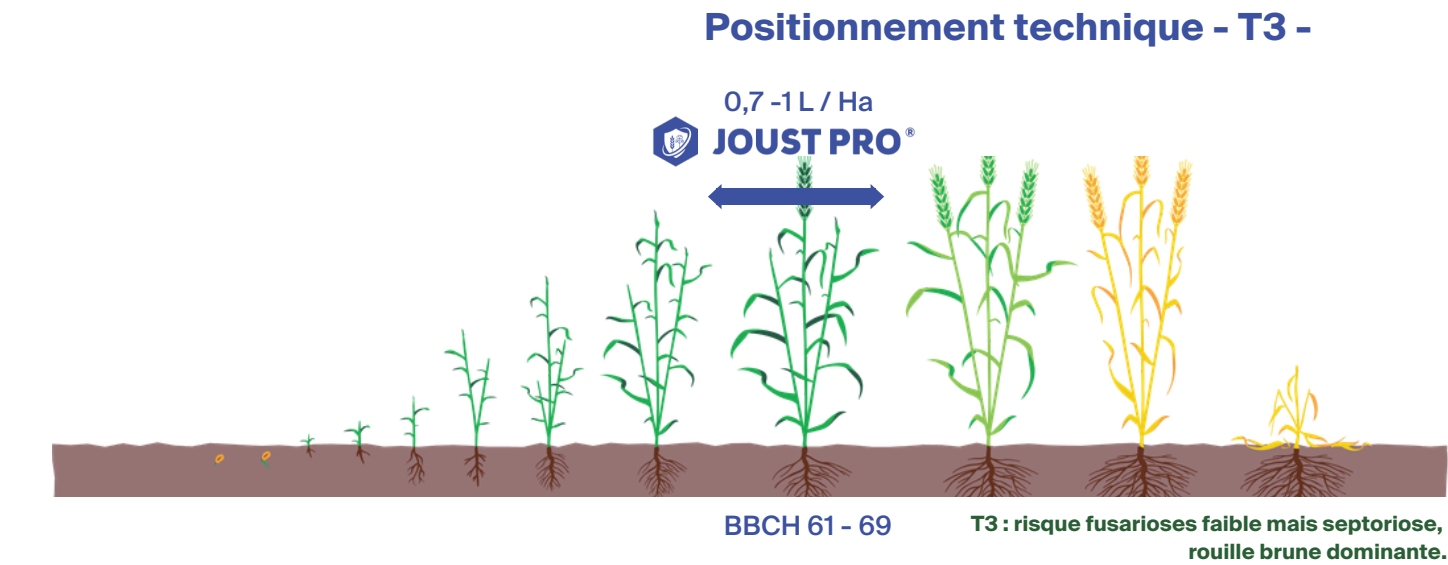
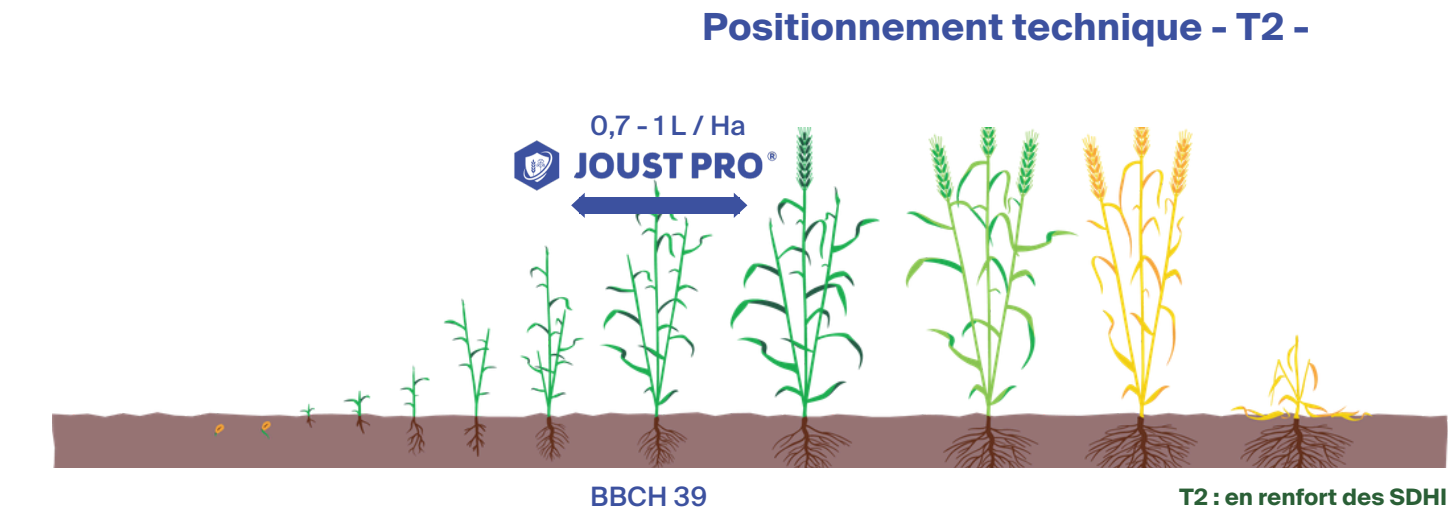
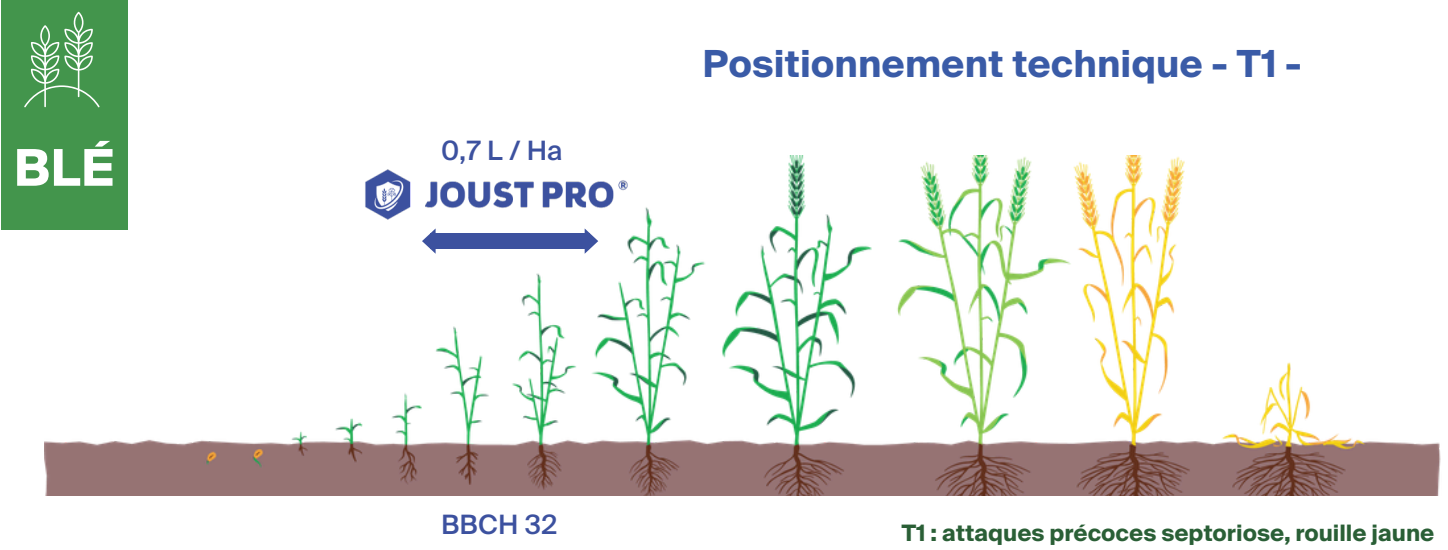
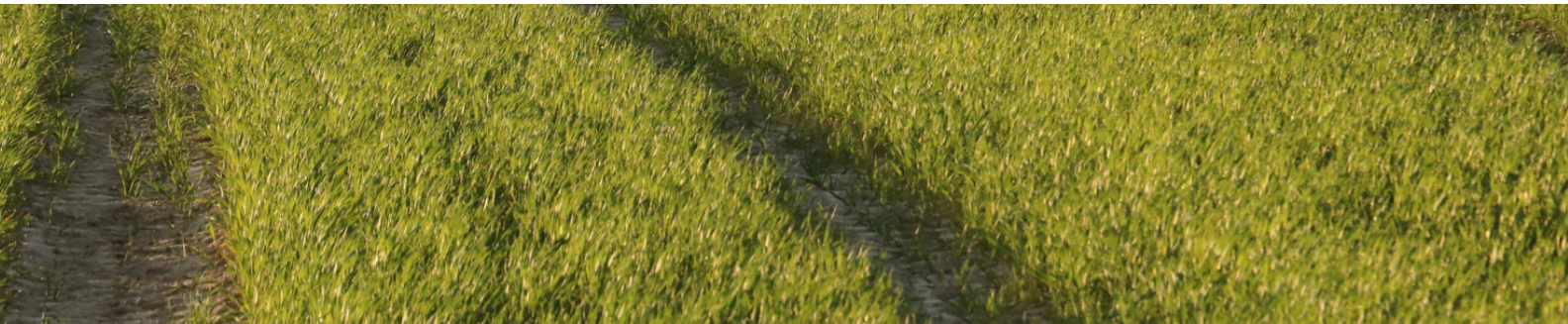
- Une formulation unique prête à l’emploi.
- Une efficacité élevée contre les principales maladies des céréales.
- L’étiquette la plus complète dans le domaine des céréales .

JOUST® PRO Performance de la formulation

Excellente miscibilité



- Après avoir mélangé les trois produits avec de l’eau pendant deux minutes, on constate facilement que JOUST® PRO présente de meilleures propriétés de mélange avec l’eau que REF A et REF G.
- Cela permet une meilleure homogénéité de la formulation dans l’eau lors de la préparation du mélange et évite la formation de résidus au fond du réservoir pendant la pulvérisation.



DOSE	M.A	PIÉTIN VERSE	OÏDIUM	SEPTO.	ROUILLE BRUNE	ROUILLE JAUNE	FUSARIOSE ÉPI	
							F. graminearum	Microdochium spp
0,7 L/ha	PTZ: 105 g/Ha AZ: 105 g/Ha							
0,8 L/ha	PTZ: 120 g/Ha AZ: 120 g/Ha							

90% d'efficacité 80% d'efficacité 70% d'efficacité

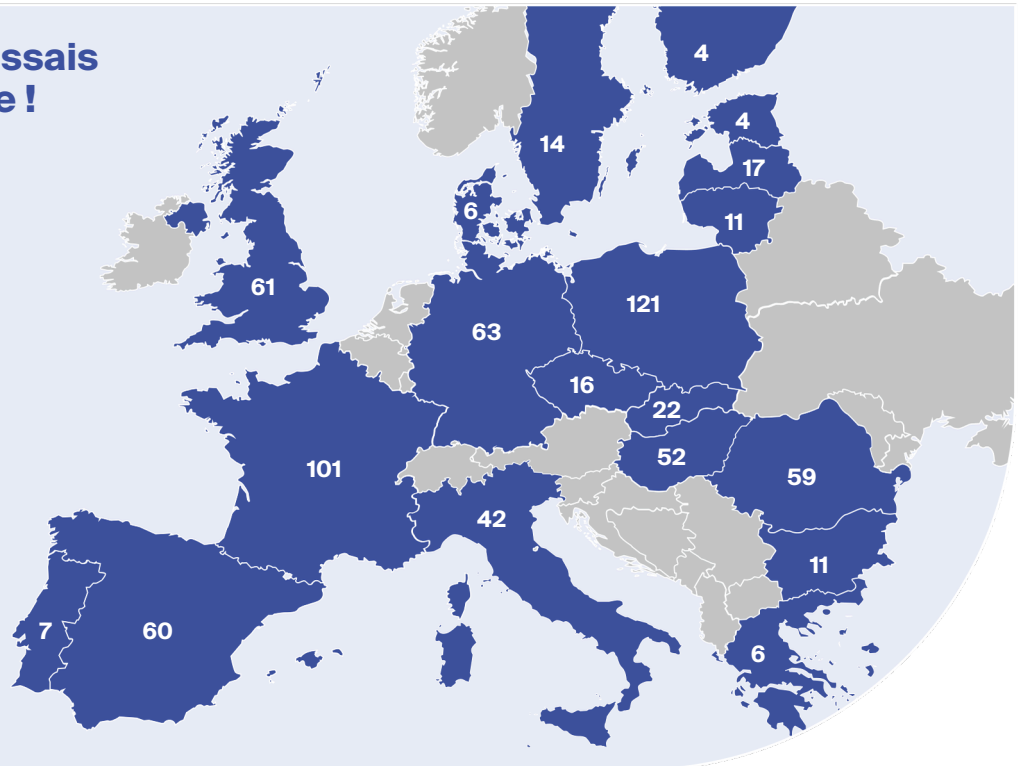
JOUST® PRO 677 essais dans toute l'Europe !



Traité avec JOUST® PRO



Témoin non traité



JOUST PRO®

Bénéfices clés



Large étiquette



Large fenêtre d'application

Solution formulée et produite en France



Toutes les principales maladies des céréales



Des résultats exceptionnels validés dans toute l'Europe

Nufarm SAS - Immeuble West Plaza, 11 rue du Débarcadère 92700 Colombes - tel: 01 40 85 50 50 - fax: 01 47 92 25 45. www.nufarm.com/fr

Numéro d'agrément Nufarm SAS : IF00008. Distributeur de produits phytopharmaceutiques pour utilisateurs professionnels

Joust® Pro : Prothioconazole 150 g/l + Azoxystrobin 150 g/l - AMM : 2250565 - Détenteur de l'homologation : NUFARM SAS

Marque déposée et détenteur de l'AMM Nufarm SAS - Immeuble West Plaza, 11 rue du Débarcadère 92700 Colombes - tel: 01 40 85 50 50 - fax: 01 47 92 25 45. www.nufarm.com

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytodata.com.

ATTENTION

EUH2028 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

H302+H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Délai de rentrée : 48 heures

SPe2 - Pour protéger les organismes aquatiques ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45% pour les usages crucifères oléagineux avant repos végétatif et céréales d'hiver. SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages crucifères oléagineux d'hiver avant repos végétatif et céréales. SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages crucifères oléagineux d'hiver après reprise de végétation, crucifères oléagineux de printemps et lin. SPe8 - Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison. Ne pas appliquer durant les périodes de production d'exsudats. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes. SPa1 - Pour éviter le développement de résistances des pathogènes foliaires des céréales au prothioconazole et à l'azoxystrobin, il conviendra de limiter le nombre d'applications du produit à 1 application maximum par cycle cultural sur blé, triticale et orge.

Afin de gérer au mieux les risques de résistance aux substances du même mode d'action (Groupe 3 - 11 FRAC), il est recommandé de suivre les limitations d'emploi par groupe chimique préconisées par la note relative à la gestion des résistances des maladies des céréales à paille.

Pour l'ensemble des usages, respecter une distance d'au moins 5 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;

- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents

cette distance peut être réduite à 3 mètres en utilisant un matériel permettant une atténuation de la dérive d'au moins 50 %

SP 1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.